

<p style="text-align: center;"><b>REGLEMENT JEU « REMPORTEZ UN SEJOUR A LA CHENEAUDIÈRE »</b> <b>JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT – TIRAGE AU SORT EN POINT DE VENTE</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Règlement :**

Bretzel Burgard – Société à action simplifiée au capital social de 423 600 euros, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 437 773 666, ayant son siège social situé à Hoerdt, représenté par Emmanuel Goetz.

La société Bretzel Burgard organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : « Rempportez un séjour à la Cheneaudière ».

**Adresse du jeu :** Bretzel Burgard, Service Marketing, « Rempportez un séjour à la Cheneaudière », Parc d'Activités du Ried Z.I Avenue de l'Europe. B.P 183 67725 Hoerdt Cedex.

Ce jeu, avec obligation d'achat, valable entre le 12 Novembre 2019 et le 26 Novembre 2019, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 15 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine, hors Corse, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

**Pour jouer, les participants devront suivre les étapes suivantes :**

1. Rendez-vous en boutique Burgard ;
2. Achetez un menu et une bouteille Tropic ;
3. Remplir le bulletin de participation au Jeu remis en caisse pour tout achat d'un menu accompagné d'une boisson Tropic ;
4. Glisser le bulletin de participation complété dans l'urne prévue à cet effet en point de vente.

Toute personne ayant suivi les conditions de participation ci-dessus participera au Jeu.

La participation à ce jeu est limitée à une fois par personne et par jour et il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Un tirage au sort réalisé par un huissier le 3 Décembre 2019 désignera le gagnant du lot suivant:

- Séjour gourmet & SPA Prestige, 2 jours 1 nuit à la Cheneaudière d'une valeur de 1178€ TTC.  
Le séjour comprend : • 1 nuitée en chambre Les Terrasses ou Les Jardins • 1 dîner menu dégustation 7 plats • Les boissons pour accompagner le repas • 2 verres de vins pendant le repas sur les conseils du sommelier 1 coupe de "Bulles de Cheneaudière" • 50 cl d'eau plate ou gazeuse • 1 café, infusion ou thé. • le petit-déjeuner buffet • l'accès au "Nature-Spa" de 2500 m<sup>2</sup> • peignoirs et chaussons à disposition dans la chambre.

Le gagnant sera contacté par Bretzel Burgard d'après les coordonnées renseignées sur le bulletin de participation au Jeu, dans un délai de 15 jours à compter de la date de tirage au sort, afin que les gains et le processus lui soient communiqués.

Les coordonnées du gagnant seront transmises par Bretzel Burgard à Coca-Cola European Partners dans un délai de 15 jours à compter de la date de tirage au sort.

Coca-Cola European Partners transmettra les coordonnées du gagnant à l'agence concernée. L'agence contactera le gagnant dans un délai de 15 jours à compter de la date de transmission des coordonnées du gagnant par Bretzel Burgard, afin de programmer son séjour.

Sans réponse de la part du gagnant dans les 30 jours à compter du premier contact de l'agence, ce dernier perdra définitivement le bénéfice de la dotation.

Un nouveau tirage au sort aura lieu afin de désigner un autre gagnant. Sans réponse de la part du nouveau gagnant tiré au sort dans les 30 jours à compter du premier contact de l'agence, la dotation sera considérée comme définitivement perdue.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité. Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de son représentant légal pour obtenir son lot.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Bretzel Burgard se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

Tout bulletin de participation illisible, raturé, déchiré, altéré de quelque façon que ce soit, photocopié, incomplet ou hors délai sera automatiquement éliminé.

Le présent règlement pourra être consulté à la caisse de chaque boutique Burgard participant.

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du Règlement.

**Le règlement est déposé auprès de :** Etude de Maître Fabrice PETER Huissier de Justice, 15, rue Lamartine - Maille Brigitte, BP 93104, 67033 STRASBOURG - HAUTEPIERRE CEDEX.

La responsabilité de Bretzel Burgard ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de leur volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à : Service Marketing, Bretzel Burgard 1 Avenue de l'Europe 67725 Hoerdts Cedex ou à [e-boutique@bretzelburgard.fr](mailto:e-boutique@bretzelburgard.fr)

Vos données seront automatiquement supprimées dans les 75 jours qui suivent la fin du jeu, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre.